

Honoraires agence à titre indicatif pour les biens en mandat direct dans l'ancien, pourcentage appliqué sur le montant de la transaction.

Sauf convention inscrite dans le mandat, la rémunération sera à la charge de l'acquéreur.

Valeur du bien (€)	Commission TVA incluse
Moins de 50000 €	5000 €
Jusqu'à 150 000 €	7%
Jusqu'à 300 000 €	6%
Jusqu'à 500 000 €	5%
Au-delà de 500 000 €	4.8%

Pour les programmes distribués via des promoteurs, la rémunération maximum est de 7% TTC

Courtier immobilier : carte de transactions CPI 1701 2016 000 008 799 délivrée par la CCI de Rochefort, France